

# Un acteur spécifique de l'achat public

**L'UGAP, centrale d'achat public, est un acteur spécifique de l'achat public**, dont le rôle et les modalités d'intervention sont définis par le Code des marchés publics national depuis 2004, conformément aux dispositions des directives communautaires.

L'UGAP est aujourd'hui la seule centrale d'achat public « généraliste » française. Elle opère principalement pour les collectivités territoriales, le secteur hospitalier et pour l'État. Elle constitue l'un des leviers des politiques de rationalisation des achats publics de l'État identifiés par la révision générale des politiques publiques (RGPP). Elle agit également comme relais des autres politiques publiques, notamment de développement durable ou de facilitation de l'accès des PME à la commande publique.

L'UGAP est un établissement public industriel et commercial (EPIC) de l'État, créé en 1985 et placé sous la double tutelle du ministre chargé de l'Économie, des Finances et du Budget, d'une part, et du ministre chargé de l'Éducation nationale, d'autre part.

**Un outil de simplification de la commande publique.** L'UGAP, dans son rôle traditionnel « d'achat pour revente », acquiert des fournitures et des services destinés aux personnes publiques. Dans ce cas, elle prend en charge l'exécution des commandes et la relation complète avec les fournisseurs. Elle peut également, en tant qu'« opérateur d'achats », mettre à disposition des acheteurs publics des cadres contractuels d'achat.

L'UGAP est avant tout un élément de simplification de la relation entre les titulaires de ses marchés et les personnes publiques tout en permettant la réduction des coûts d'acquisition, commerciaux et de gestion des intervenants. Dans ce but, l'UGAP prend largement appui sur la dématérialisation des flux d'information (bons de commande, accusés de réception, factures) et sur la commande en ligne (e-commerce), qui concerne aujourd'hui plus particulièrement les produits consommables (fournitures de bureau, papier, consommables informatiques).

Le recours à la centrale d'achat, elle-même soumise aux procédures du Code des marchés publics pour toutes ses mises en concurrence, dispense les personnes publiques de l'accomplissement desdites procédures. Toutefois, chaque personne publique a le libre choix de conduire sa propre mise en concurrence ou de s'adresser à la centrale d'achat.

L'UGAP opère donc dans un contexte concurrentiel, qui l'oblige, avec les titulaires de ses marchés, à une recherche de l'excellence, et ce, d'autant qu'elle ne perçoit aucune subvention.

## Dates clés

**17/01/1968**  
Décret de création de l'UGAP.

**30/07/1985**  
Décret instituant l'UGAP en établissement public industriel et commercial.

**27/07/2001**  
Arrêt du Conseil d'État confirmant le caractère de service public de la mission de l'UGAP, confirmé par l'arrêt du 03/11/2003.

**07/01/2004**  
Décret portant Code des marchés publics (art. 9) : l'UGAP acquiert le statut de centrale d'achat.

**01/08/2006**  
Décret portant Code des marchés publics et confirmant le statut de centrale d'achat de l'UGAP.

**24/04/2007**  
Signature du contrat d'objectif et de moyens avec l'État qui vise à renforcer le rôle d'opérateur d'achat interministériel de l'UGAP.

**02/04/2008**  
Signature de la Charte du développement durable des établissements et entreprises publics.

**27/05/2008**  
Signature du Pacte PME, qui favorise une démarche de « mobilisation positive » des grands comptes publics et privés en faveur du développement des PME innovantes.

## Vos contacts

7 directions interrégionales  
27 implantations

**SUD-OUEST**  
Bordeaux  
05 56 35 50 00  
Limoges  
05 55 77 98 22  
Poitiers  
05 49 45 08 08  
Toulouse  
05 34 31 82 80

**NORD ET OUTRE-MER**  
Lille  
03 20 19 66 00  
Amiens  
03 22 71 35 00  
Caen  
02 31 06 11 40  
Rouen & Outre-mer  
02 35 12 27 70

**ÎLE-DE-FRANCE**  
Marne-la-Vallée  
01 64 73 22 90  
Cergy  
01 34 41 95 01  
Créteil  
01 45 17 45 17

**CENTRE-EST**  
Lyon  
04 72 56 58 58  
Clermont-Ferrand  
04 73 42 35 00  
Dijon  
03 80 73 00 50  
Grenoble  
04 76 84 23 65

**OUEST**  
Nantes  
02 40 18 49 00  
Quimper  
02 98 52 11 12  
Orléans  
02 38 25 26 27  
Rennes  
02 99 31 59 10

**EST**  
Nancy  
03 83 35 25 20  
Besançon  
03 81 65 78 78  
Châlons-en-Champagne  
03 26 64 57 60  
Strasbourg  
03 88 10 34 34

**SUD-EST**  
Aix-en-Provence  
04 42 65 25 25  
Ajaccio  
04 95 21 31 13  
Montpellier  
04 67 07 05 35  
Nice  
04 93 85 28 66



Imprimé sur papier certifié – Janvier 2009 – EURO RSCG C&O  
N° 2009 - 01 N° 2

**UGAP**  
UNION GÉNÉRALISTE D'ACHATS PUBLICS

Siège 1, boulevard Archimède  
Champs-sur-Marne  
77444 Marne-la-Vallée Cedex 2  
Téléphone : 01 64 73 20 00  
Télécopie : 01 64 73 20 20  
776 056 467 RCS Meaux

La centrale  
d'achat public

**UGAP**  
UNION GÉNÉRALISTE D'ACHATS PUBLICS

# L'UGAP en bref

# 09

Le Code des marchés publics est respecté,  
la sécurité juridique est garantie

Les marchés sont notifiés,  
les produits et les services sont immédiatement disponibles

L'offre est la plus étendue du marché

Le développement durable est pris en compte

L'accès des PME est facilité

## Notre valeur ajoutée

### Le Code des marchés est respecté, la sécurité juridique est garantie

Quel que soit le montant de son achat à l'UGAP, l'acheteur public est dispensé des procédures et est réputé avoir respecté ses obligations en matière de publicité et de mise en concurrence (art. 31 du CMP).

### Les marchés sont notifiés, les produits et les services sont immédiatement disponibles

Toute l'offre de l'UGAP est issue d'appels d'offres européens. Pour l'acheteur public, la commande est immédiate et facilitée.

### L'offre est la plus étendue du marché

Centrale d'achat généraliste, l'UGAP est la seule à proposer une gamme complète et diversifiée de produits et de services. Par la massification de ses achats, son expertise technique et sa connaissance du marché, l'UGAP garantit une offre économiquement avantageuse, fiable et innovante.

### Le développement durable est pris en compte

Les critères environnementaux et le respect des normes sont intégrés dans ses appels d'offres. L'UGAP propose d'ores et déjà une offre éco-responsable dans plusieurs univers produits.

### L'accès des PME est facilité

Aujourd'hui, 69 % de ses titulaires de marchés sont des PME, qui représentent 28 % de son chiffre d'affaires.

## 3 manières d'accéder à l'offre

### Des catalogues, des plaquettes

Chaque année, l'UGAP publie un catalogue général, des catalogues thématiques et des plaquettes spécialisées. Un rythme de publication qui propose une offre toujours actualisée. En 2008, l'UGAP a édité six catalogues à 1 200 000 exemplaires.

### Le site [ugap.fr](http://ugap.fr)

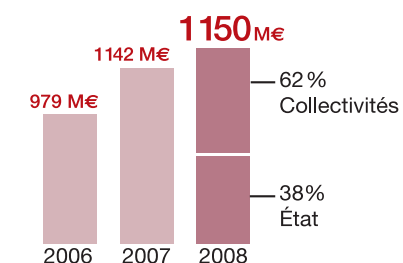
Les offres de l'UGAP sont disponibles en ligne. Un accès unique et sécurisé qui permet de les consulter, de passer commande et de payer, au besoin, avec une carte d'achat.

### Des équipes régionales

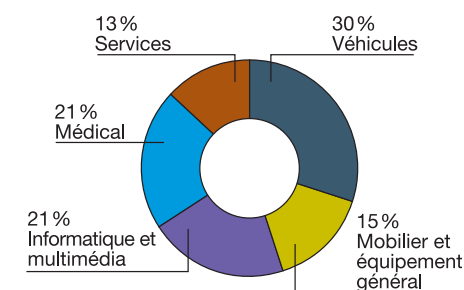
L'UGAP possède un réseau commercial de 450 collaborateurs répartis dans 7 directions interrégionales et 27 implantations locales, à l'écoute des clients pour leur proposer le service le plus adapté à leurs attentes.

## Repères 2008 : chiffres clés

Progression des commandes



Répartition par secteur produits



- Près de 200 000 références issues de 1 490 marchés.
- 35 000 clients. • 250 000 commandes traitées, plus de 2 millions de lignes de commande.

## Notre offre

Près de 200 000 références produits et services disponibles

### Notre **gamme** de produits

**Véhicules.** Le plus vaste choix du marché en matière de véhicules professionnels : 20 000 références, des voitures particulières jusqu'aux véhicules industriels et techniques. En complément de cette offre : des prestations de maintenance, de la location longue durée (LLD), des carburants...

**Informatique et multimédia.** Près de 14 000 références et des solutions clés en main, avec des conseils d'expert pour bénéficier du meilleur des dernières technologies.

**Mobilier.** Un très large choix de styles et de prix pour l'ameublement de tout type d'espace, et la garantie d'un aménagement optimal grâce à l'accompagnement personnalisé des architectes d'intérieur de l'UGAP.

**Médical.** Une gamme de 37 800 références pour répondre aux besoins de l'ensemble des professionnels de la santé, du simple consommable aux équipements médicaux et chirurgicaux de haute technologie.

**Équipement général et technique.** Tous les outils, équipements et services indispensables au confort, à l'efficacité et à la sécurité des professionnels au quotidien.

**Fournitures et consommables.** Plus de 5 600 références, du trombone à la cartouche d'imprimante, pour répondre aux besoins courants de la vie de bureau.

### Des prestations de **services** à la carte

**Propreté et hygiène des locaux.** Une gamme complète de prestations pour l'entretien et la maintenance des bâtiments : nettoyage courant et nettoyage ponctuel (vitres, moquettes, désinfection, effacement de graffitis...).

**Déménagement.** Des solutions au processus d'emménagement dans un nouveau local : transfert administratif, industriel, interne (sur le même site), déménagement des agents publics, garde-meuble, stockage, mise en benne...

**Sécurité et télésurveillance.** Des outils et services adaptés pour la protection des biens et des personnes : gardiennage, sécurité incendie, surveillance à distance...

**Produits pétroliers en vrac.** Approvisionnement des cuves en fioul domestique (ordinaire et grand froid) et en carburant (gazole, SP 95, biocarburants B30 et E85, lubrifiants).

**Financement.** Les équipements acquis auprès de l'UGAP peuvent faire l'objet de solutions de financement avantageuses en crédit-bail sur trois à sept ans.

**Entretien des espaces verts<sup>(1)</sup>.** Entretien des pelouses, massifs fleuris, plantations saisonnières, et aussi de vos espaces intérieurs : location et entretien de plantes, décoration florale...

(1) Uniquement en régions Île-de-France, Nord, Centre-Est.

**Maintenance des ascenseurs.** La maintenance préventive périodique des ascenseurs et plates-formes élévatrices, les interventions d'urgence (assistance à la personne), les dépannages et réparations, le remplacement des pièces défectueuses et usées...